



ST-LUB'INFOS

n°61 . JANVIER 2022

Chers administrés,

L'équipe municipale, le personnel et moi-même, vous adressons tous nos vœux pour cette nouvelle année, qui je l'espère à nouveau, nous permettra de nous rencontrer plus souvent à l'occasion des événements de loisirs ou culturels, de la fête de l'école ou autres rendez-vous qui ne demandent qu'à voir le jour.

Bien évidemment, la période compliquée que nous vivons tous, ne nous empêche absolument pas de continuer à travailler, à avoir des projets, à monter des dossiers, et tout cela dans l'unique but d'améliorer en permanence un confort de vie à St-Lubin.

Juste avant les fêtes, 160 paniers garnis, uniquement de produits locaux, ont été offerts à tous nos aînés qui ont beaucoup apprécié de savourer douceurs et nouveautés.

En 2021 nous avons fait réaliser divers travaux de voirie par une entreprise locale (Hernandez) dont le passage reliant la rue des Jonquilles et la rue de St-Bohaire qui a été entièrement refait. À Carelle, la rue du Tilleul et le chemin de la Thibaudière ont reçu une émulsion et un gravillonnage après rebouchage des trous (le marquage au sol sera fait dès que la météo le permettra). À Vilgray, un puits perdu a pris place dans le virage fréquemment inondé et qui se déversait chez un riverain. Et d'ici quelques semaines une entreprise procédera à des coupes et à l'élagage d'arbres devenus dangereux pour les promeneurs le long du bois des Rochettes (côté lotissement). Puis suivra la réfection complète du marquage de la place Michaux.

La commune a acquis récemment les parcelles de la famille Prou, au 20 rue de St-Bohaire, afin de sauvegarder et restaurer un patrimoine local : la grange, la cave et le four à pain. Pour ce qui est de la maison actuelle (en ruine), le projet du conseil municipal est, à terme, de réaliser, en lieu et place, deux logements accessibles à la location. La grange, quant à elle, sera transformée en salle communale pour les associations et pourquoi pas ouverte à la location pour les habitants de la commune.

Comme vous avez pu le lire dans la presse quotidienne départementale, l'ambitieux projet de construire un nouveau bâtiment pour y abriter la garderie et la bibliothèque avance à grand pas, et par là-même d'en faire un chantier pilote incluant la rénovation complète du système de chauffage de l'école et de la cantine grâce à l'important soutien technique et financier d'Agglopolys. L'étude de faisabilité est en cours, suite au prochain épisode.

Toujours avec la volonté de continuer à améliorer les services aux habitants, Lucie Fouchard, notre agent postal, vous accueillera désormais le lundi de 14h30 à 18h30 afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir récupérer colis ou recommandés, effectuer des transactions ou acheter des timbres.

Enfin, la demande d'un radar sur la route d'Herbault, au niveau de Guillebert, a été refusée par les services de la préfecture qui préfèrent augmenter les contrôles et le nombre de passages de la voiture-radar banalisée. En revanche, nous espérons trouver rapidement une solution, avec les services du Conseil départemental, pour faire réduire la vitesse dans trois des hameaux de la commune -Coutant, Carelle et Rangy-, avec des chicanes, et/ou des rétrécissements avec priorité.



Je vous laisse découvrir le reste des infos au fil des pages de ce 61^{ème} numéro.
Et au nom du conseil municipal, je vous souhaite tout simplement le meilleur.

Henry Boussiquot, Maire

CÉRÉMONIE & MÉDAILLES

UN PEU D'HISTOIRE...

Si le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, c'est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918). C'est en effet le 11 novembre 1918 que Clémentineau lit les conditions d'armistice. Ce « jour de bonheur » ne peut faire oublier aux anciens combattants, revenus à la vie civile, l'expérience tragique et le message dont ils sont porteurs. Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats, durant ces quatre années de guerre, restent dans chaque mémoire. Ce sont eux qui vont imposer peu à peu le 11 novembre comme fête nationale.

La figure du Soldat inconnu est également célébrée à l'échelle nationale chaque 11 novembre, depuis l'année 1920. L'idée d'honorer un soldat inconnu est lancée le 20 novembre 1916, au moment de la bataille de Verdun. Le 8 novembre 1920, une loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié « mort au champ d'honneur ».

Plus récemment, la loi du 28 février 2012 fait de cette journée nationale une journée d'hommage à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit. Le 11 novembre devient une forme de catalyseur des mémoires des morts au combat, permettant pleinement aux opérations extérieures d'être intégrées à la mémoire collective.

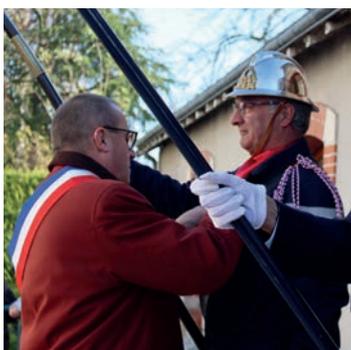


... ET DES APPLAUDISSEMENTS MÉRITÉS

Quel bonheur de pouvoir commémorer nos aïeux en public et avec beaucoup de monde présent !

À la suite de la journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix et d'hommage à tous les morts pour la France, Monsieur le Maire a « épinglé » Messieurs **Daniel Hatton** et **Gérard Leroux** de la médaille d'or de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher en récompense de leurs services rendus.

Ont également été décorés le caporal-chef **Bruno Delugré** et le caporal-chef **Philippe Prudhomme**, sapeurs-pompiers volontaires en activité, de la médaille d'or pour 30 ans de services. Le caporal-chef **Didier Leroy** a, quant à lui, reçu le grade de sergent (sous-officier).



DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Les effectifs sont fidèles aux prévisions du printemps :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE1	CE2	CM1	CM2
3	16	8	17	9	13	8	15	13	13
19		25		22		23		26	

115 élèves sur le RPI

Prévisions pour la rentrée 22/23 : 117 élèves (46 à St-Bohaire & 71 à St-Lubin)

EN BREF...

> Cette année, les élections des parents d'élèves délégués ont eu lieu uniquement par correspondance avec un taux de participation moyen de 74,5% sur les deux écoles et une liste unique par commune.

> Des exercices incendie et attentat-intrusion sont régulièrement organisés pour maintenir les bonnes attitudes à adopter, les bons gestes à avoir, dans chaque classe.



La fête de l'école est prévue le **samedi 2 juillet**, et sera suivie d'une soirée conviviale organisée par l'APE.

ape.stbohaire.stlubin@live.fr

PRÉVENTION

Complétant le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique. 6 capteurs ont été acquis (avec le soutien financier de l'État) et installés par les agents techniques dans chaque espace collectif, au sein de l'école.

Ma première cérémonie militaire, est un livret pour les petits et les grands, que nous avons offert à la classe de CM.

Les cérémonies militaires rythment la vie des soldats, de leurs familles et de la Nation lors des grandes fêtes patriotiques. Pourtant, rares sont ceux qui en comprennent toute la symbolique !

Les élèves y ont découvert le cérémonial militaire à travers les yeux d'un petit garçon ébahi assistant à une prise d'armes. Y sont décrits et commentés les mouvements de troupes au rythme du tambour, le défilé du drapeau devant les soldats au garde-à-vous et tant d'autres moments forts, chacun racontant une partie de notre histoire.



CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE ST-SULPICE DE POMMERAY

Une convention de participation financière avec le centre de loisirs de St-Sulpice permet aux familles de St-Lubin d'y inscrire les enfants, le mercredi et à chaque période de vacances scolaires, au tarif de St-Sulpice et donc avec un reste à charge pour la commune.



Pour l'année 2020, la fréquentation des familles de St-Lubin représente 231 mercredis, 155 journées de petites vacances, 237 journées de grandes vacances et aucune journée concernant les mini-camps en raison de la crise sanitaire. Soit un total de 623 journées (5 315 €) contre 920 en 2019.

Infos et réservations :

T. 02 54 52 58 14 / saint.sulpice.sej@wanadoo.fr



COMITÉ DES FÊTES

Le festival des vins, qui a pu retrouver ses fidèles amateurs les 4 et 5 décembre dernier, a rassemblé 350 amateurs de bons vins et de produits locaux ainsi que d'huîtres si appréciées en cette période.
Il sera reconduit les 3 et 4 décembre 2022.

La traditionnelle soirée moules/frites n'a pu avoir lieu en 2021 mais le pique-nique, organisé en septembre, a permis aux habitants présents de se retrouver en toute convivialité et de partager jeux de plein air ou de cartes chez Monsieur Beauvoir à Chatulay.

Le 17 octobre, la troupe du théâtre de Landes a enthousiasmé les spectateurs présents avec une « soirée pyjama » qui a réservé bien des surprises...

L'équipe des bénévoles souhaite organiser de nouveaux événements, à découvrir prochainement...



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

APPRENDRE À CONNAÎTRE LES GESTES QUI PEUVENT SAUVER DES VIES !



Les sapeurs-pompiers de Saint-Lubin-en-Vergonnois proposent aux habitants de la commune de se former à la

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE DE NIVEAU 1 (PSC1)

AU PROGRAMME :

protection/alerte, malaises, perte de connaissance, arrêt cardiaque, obstruction

des voies aériennes, traumatismes/brûlures/plaies/hémorragies

La formation, dirigée par un moniteur professionnel, s'effectue sur une journée complète (8h) au centre d'intervention de St-Lubin.

SAMEDI 29 JANVIER 2022
60 € /personne (groupe de 10 maxi)

Inscription > **Philippe Prudhomme :**
06 76 20 61 81

En fonction du nombre d'inscrits, une seconde date est prévue le 5 février.



Aurélien Lafont, sapeur-pompier professionnel à Vendôme, a intégré l'équipe du centre de secours de Saint-Lubin.

L'ASSOCIATION « ENSEMBLE ET SOLIDAIRES » UNRPA ORCHAISE / SAINT-LUBIN



a subi comme tout le monde la crise sanitaire l'obligeant à annuler une partie de ses activités prévues sur la saison 2021/2022. N'hésitez pas à la contacter pour connaître les dates de report et les nouveaux projets > michel.traisnel41@orange.fr.

VIE PRATIQUE et AUTRES INFOS

POINTS TRI ET DÉCHETS

Les containers à ordures ménagères sont à sortir le lundi soir et doivent être rentrés **le mardi soir au plus tard**.



Merci de ne pas stationner sur les trottoirs ou au niveau des poubelles pour faciliter le passage du camion et le collectage et de signaler à la mairie les dépôts sauvages dont vous pouvez être témoins.

Des poubelles sont à disposition des points tri et accueillant du public (salle des fêtes, école, mairie, boulangerie) : merci de vous en servir pour tout ce qui doit être jeté en dehors des containers verts/habit-box, y compris les masques !

ANIMAUX À QUATRE PATTES



Nous rappelons que dans les lieux publics (ou ouverts au public) **les chiens doivent être tenus en laisse** : loi n° 83.629 du 12 juillet 1983. Les propriétaires sont responsables des dégâts causés par leur animal ; ainsi leurs

déjections doivent impérativement être ramassées !

Nous en appelons à votre responsabilité de citoyen : le terrain de foot jonché de déjections canines est utilisé par les élèves de l'école !!!

Plusieurs plaintes nous ont également été communiquées ces derniers mois pour des chiens errant dans le bourg, et en liberté aux abords de la salle des fêtes.

Les propriétaires de chiens doivent également veiller à ne pas importuner leur voisinage à cause des aboiements. N'hésitez pas à discuter entre vous en cas de gêne et sachez que ce trouble est passible d'une amende de 450€ et peut entraîner l'enlèvement de l'animal.

ENTRETIEN

RAPPEL : chacun doit régulièrement élaguer les haies de sa parcelle qui ne doivent ni empiéter sur le domaine public, ni déborder chez les voisins.

En cas de chutes de neige, les propriétaires/locataires sont tenus de balayer la neige sur le trottoir devant leur maison ; ou disperser du sable (ou autre) en cas de verglas.

Concernant les herbes indésirables ou fleurs sauvages sur les trottoirs (reflet de la bio-diversité), nous comptons sur votre indulgence (les agents n'utilisent pas de produits phytosanitaires). Et si vraiment elles vous gênent ou vous dérangent visuellement, libre à vous de les arracher.



HORAIRES POUR BRICOLER BRUYAMMENT

Certains outils ou appareils à forte nuisance sonore doivent être utilisés uniquement :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- > le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- > le dimanche ou jour férié de 10h à 12h



Vous souhaitez ne plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, rendre votre logement moins énergivore pour réduire votre facture d'énergie et limiter son impact sur l'environnement, donner de la valeur à votre bien ?

Les aides sont nombreuses et évolutives (aides directes, crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, TVA réduite) : le conseiller Rénov'Habitat vous oriente vers les aides financières mobilisables pour votre projet. En complément, Agglopolys peut subventionner une partie du coût des travaux éligibles.

Conseiller Rénov'Habitat / Tél. 02 54 56 49 99
renov-habitat@agglopolys.fr

BIENTÔT...

Le nouvel adressage étant terminé, toutes les plaques de rues et impasses vont être bientôt installées ou remplacées. Pour plus de facilité administrative, sur certaines rues il a été décidé, au début du dossier, de passer au système métrique pour tous les changements d'adresses postales.



Depuis de nombreuses années **Agglopolys** et ValEco travaillent ensemble pour gérer les déchets ménagers sur le territoire communautaire. Dans un souci de simplification et de lisibilité, depuis le **1^{er} janvier 2022**, Agglopolys est devenue l'unique interlocuteur concernant la collecte des ordures ménagères, la gestion des déchetteries, le tri des déchets recyclables, le compostage, les actions de sensibilisation et les animations scolaires.

**DIRECTION DÉCHETS
ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

> 02 54 58 57 57

> info.dechets@agglopolys.fr



ADMR DU LOIR-ET-CHER

DES SERVICES À LA PERSONNE SUR-MESURE

Premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis plus de 70 ans.

Les personnels de l'ADMR du Loir-et-Cher, sont reconnus pour leurs compétences et leur expérience dans quatre domaines de services d'aide à domicile :

AUTONOMIE - DOMICILE - FAMILLE - SANTÉ

Une gamme complète et des salariés qualifiés pour répondre aux besoins de tous : personnes âgées, handicapés, familles, célibataires, ... et leur permettre de mieux vivre chez eux.

Une prise en charge est possible par les organismes financeurs (sous certaines conditions) : Conseil départemental, caisses de retraite, CAF, caisse d'assurance maladie, mutuelles, ...

50 % de réduction d'impôts ou crédit d'impôts

ADMR . 45 AVENUE MAUNOURY
> 02 54 56 28 00 / info@fede41.admr.org

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



En 2022, se dérouleront les prochaines élections présidentielles et législatives.

Inscriptions sur les listes électorales au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le premier tour du scrutin des présidentielles .

- > inscriptions en ligne : **MERCREDI 2 MARS 2022**
- > inscriptions en mairie : **VENDREDI 4 MARS 2022**

Et pour les législatives, respectivement **MERCREDI 4** et **VENDREDI 6 MAI 2022**.

Pour vous inscrire, rendez-vous en mairie (avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile) ou sur le site internet du gouvernement :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1639

Pour les jeunes qui se sont fait recensés dès leurs 16 ans, l'inscription se fait automatiquement.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES Dimanches 10 & 24 avril 2022



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES Dimanches 12 & 19 juin 2022

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

EN CAS D'ABSENCE DE LA COMMUNE CES JOURS-LÀ, PENSEZ À FAIRE UNE PROCURATION.

Vous pouvez effectuer votre démarche en ligne (maprocuration.gouv.fr), utiliser le formulaire à imprimer (service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675), ou celui disponible en gendarmerie, au commissariat ou au tribunal. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote, mais l'électeur risque de ne pas pouvoir voter si la mairie n'a pas reçu la procuration à temps.

TOUTES LES INFOS SUR : demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/vote-procuration

La population de St-Lubin est de **770 personnes** (chiffre reçu récemment par l'INSEE).

L'ensemble du système de protection incendie va bénéficier de travaux, de maintenance, de mise aux normes et de nouveaux points au regard des textes en vigueur. Sur la commune il y aura donc 24 bornes et 3 bouches d'installées.



OÙ EN EST LE PLUI-HD ?

L'élaboration du futur document d'urbanisme intercommunal, intégrant les programmes locaux de l'habitat et des déplacements, vient de franchir une étape. Le « projet de PLUi-HD » a été « arrêté » au conseil communautaire du 25 novembre 2021 et donc désormais consultable en ligne dans son intégralité

> www.agglopolys.fr/3524-le-projet-arrete.htm

C'est ce document qui sera soumis à **enquête publique** dans quelques mois, après avoir été examiné par les Personnes Publiques Associées (PPA : services de l'État, chambres consulaires, mission régionale de l'Environnement).

Dans le cas où vous souhaiteriez apporter des remarques sur le projet de PLUi-HD, vous pourrez

les formuler dans le cadre de cette enquête auprès d'un commissaire enquêteur (par courrier, mail ou lors de ses permanences) afin que ce dernier puisse les analyser. Toute demande, écrite ou sur rendez-vous, qui serait formulée en dehors de cette enquête publique ne pourra pas être prise en compte.

Les informations sur le déroulement de cette enquête seront diffusées ultérieurement dans les journaux locaux, par voie d'affichage et sur le site internet d'Agglopolys.

Le PLUi-HD n'entrera en vigueur qu'après les résultats de l'enquête publique et son approbation en conseil communautaire, soit dans le courant du second semestre de l'année 2022.

www.agglopolys.fr



EN BREF



Le syndicat du Pays des châteaux est une structure au service des dynamiques territoriales.

Il fédère 3 intercommunalités (Agglopolys, Beauce Val de Loire et Grand Chambord), soit 89 communes à l'échelle du bassin de vie de Blois. Il contribue à la contractualisation avec des financeurs régionaux et européens pour de gros projets, à l'accompagnement touristique et, plus particulièrement en ce moment, sur la sortie de la crise sanitaire.

Le Pays des châteaux regroupe la collecte de certificats d'économie d'énergie (CEE) ; il a récemment mis en œuvre le projet alimentaire territorial et favorise la prospection sur la transition climatique et les tiers-lieux.

Plus d'infos > <https://www.paysdeschateaux.fr>

Retrouvez dans le hall de la mairie toutes les infos des structures du territoire proposant aides, services, sorties, et ce, dans tous les domaines : santé, social, culture, emploi, transports, handicap, sports, activités en tout genre...

CINÉMA

VOYAGE JUSQU'AU BOUT DU FEU



Le 20 novembre 2021, nous accueillons la projection du film du réalisateur Grzegorz Tomczak **CHRISTOPHE LEBRETON, MOINE DE TIBHIRINE : VOYAGE JUSQU'AU BOUT DU FEU.**

Le parcours singulier d'un enfant du pays qui a attiré de nombreux spectateurs et suscité d'intéressants échanges entre le réalisateur et des Saint-Lubinois ayant cotoyé Christophe Lebreton il y a plusieurs dizaines d'années.

DEVENEZ ACTEUR DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE DE VOTRE TERRITOIRE

Saint-Lubin fait partie du territoire de la Petite Beauce, intégré depuis 2006 au réseau européen Natura 2000, via la création d'une « Zone de Protection Spéciale (ZPS) » de plus de 52 000 ha. Elle est délimitée au nord par la forêt de Marchenoir, Selommes à l'ouest, Herbault au sud et Mer à l'est. Elle s'étend sur 50 communes et recense une richesse avifaunistique d'intérêt européen avec la présence de 20 espèces d'oiseaux comme le Busard Saint-Martin, le Busard Cendré, le Busard des Roseaux, le Hibou des Marais ou encore l'Édicnème criard.

La Communauté de Communes Beauce Val de Loire, la Chambre d'Agriculture, le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Centre-Val de Loire (LPO) se sont associés dans le but de préserver cette richesse de biodiversité avec l'aide des bénévoles de l'association Loir-et-Cher Nature et des agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

En fonction de votre temps et de vos compétences, vous pouvez **DEVENIR BÉNÉVOLE** et aider à l'observation des busards, à la localisation de leurs nids et à la pose de cages de protection au sein de votre commune.

Tél. : 02 54 51 56 70 / Courriel : contact@cdpne.org
www.cdpne.org / zps-petite-beauce.n2000.fr



TRAVAUX EN COURS...

En fin d'année 2021, la commune a acquis plusieurs bandes de terrain agricole, sur le hameau de Rangy, pour permettre la réalisation d'une liaison douce au long de la route départementale 133, qui continue vers Landes-le-Gaulois (au cœur du hameau) et sur laquelle les véhicules roulent beaucoup trop vite. Les enfants scolarisés à St-Lubin/St-Bohaire et sur Blois (collèges, lycées, écoles supérieures) pourront ainsi atteindre l'arrêt de bus et rejoindre leur domicile en toute sécurité. Signalisation et passages piétons compléteront le tracé, et permettront aux randonneurs d'emprunter tous les chemins de Rangy en toute confiance.

Un grand merci aux propriétaires pour leur compréhension et leur engagement sur cet important projet !



TARIFS COMMUNAUX

CANTINE SCOLAIRE

Repas enfant : **3,50 €**
Repas adulte : **6,70 €**

GARDERIE SCOLAIRE

1 semaine, 1^{er} enfant : **10,20 €**
1 semaine, 2^{ème} enfant : **8,20 €**
1 semaine, 3^{ème} enfant : **6,10 €**
Occasionnel : **3,30 €**

PHOTOCOPIE

Format A4 noir et blanc : **0,20 €**
Format A4 couleur : **0,30 €**

ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE Gratuit !

SALLE DES FÊTES

Caution : **500€** / **Tarifs été** : du 1^{er} mai au 30 septembre / **Tarifs hiver** : du 1^{er} octobre au 30 avril

TARIFS COMMUNE

ÉTÉ

HIVER

TARIFS HORS COMMUNE

ÉTÉ

HIVER

AC = avec cuisine / **SC** = sans cuisine

Jour de semaine (du lundi au jeudi)

Jour férié en semaine

Week-end (samedi et dimanche)

AC	SC
210 €	160 €
240 €	190 €
270 €	220 €

AC	SC
260 €	205 €
290 €	240 €
320 €	270 €

AC	SC
320 €	270 €
430 €	380 €
490 €	440 €

AC	SC
370 €	315 €
480 €	430 €
540 €	490 €

CIMETIÈRE

Concession : 15 ANS > **175 €** / 30 ANS > **350 €**
Colombarium : 15 ANS > **525 €** / 30 ANS > **850 €**

Dispersion des cendres + plaque : **100 €**

LE CIMETIÈRE est ouvert tous les jours en continu (sous réserve de non dégradations !)

À compter du 1^{er} juillet 2022, les collectivités locales ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières et columbariums, comme cela est déjà le cas pour les espaces verts, forêts et voiries. Dans un souci de respect environnemental, l'équipe municipale a anticipé ce principe depuis plusieurs saisons déjà au profit du désherbage manuel !



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ST-LUBIN

est ouverte au public (hors congés scolaires) :

MARDI & JEUDI DE 16H30 À 18H - CARTE GRATUITE !!!

AGENCE POSTALE

LUNDI : 14H30-18H30

MARDI, VENDREDI :
11H - 12H30 / 13H - 17H

MERCREDI : 13H15 - 17H

JEUDI : 8H30 - 12H15



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

lundi : 17h30 > 18h30,

jeudi : 17h30 > 19h

vendredi de 11h > 13h

permanence des élus

le jeudi soir de 18h à 19h



SFIZIO PIZZAS

Le lundi soir des semaines impaires

CHOISISSEZ ET COMMANDEZ :

06 32 40 90 76
sfizio.fr

BOULANGERIE GAVEAU

mardi > samedi
7h15 > 13h / 15h30 > 19h30

dimanche
7h15 > 13h

